Réf. Farde e-Assemblées : 2475886

N° OJ : 129

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 16.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022; sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 16.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 2.500,00 EUR à l'asbl "Institut Supérieur pour l'Etude du Language Plastique" pour le Brussels Art Film Festival 2022;
2) 4.000,00 EUR à l'asbl "Contredanse" pour son fonctionnement 2022;
3) 2.000,00 EUR à l'asbl "Quartier Saint-Jacques - Sint Jacobswijk" pour l'organisation de l'événement « Jacqueries » les 23, 24 et 25 septembre 2022;
4) 7.500,00 EUR à l'asbl "Opus 3" pour le Festival des Midis Minimes.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :